

Marée à La Rochelle - la Pallice : **PM 7h39 (5.48m) - BM 14h15 (1.80m) coeff 69**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est <https://cnlr.fr>
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de la course : **74**
- 3.4 Les informations **pourront** être relayées sur le groupe Whatapp CNLR- régates <https://chat.whatsapp.com/HfZE5S5LDmoLd7IFyg40gs>



6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Date des courses : le **samedi 31 octobre 2026**
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h25**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est : **Baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche**

9. LES PARCOURS

- 9.2 Le parcours, sous réserves de changements apportés par le comité de course et annoncés à la VHF au plus tard 15 minutes avant le départ, est ainsi défini :

Ratings nets < 19,4 Parcours de 15 milles

Marque	A laisser à	Marque à contourner	Réduction possible, auto-pointage requis
Départ			
Ouest Minimes	bâbord	X	
Roche du sud	tribord	X	
Plateau du Lavardin et son balisage	bâbord		
Marie-Anne	tribord	X	
Plateau du Lavardin et son balisage	tribord		Prendre son temps au passage de la Est Lavardin selon un axe Est Ouest
Roche du sud	bâbord	X	
Arrivée Ouest Minimes	bâbord		

Ratings nets $\geq 19,4$ Parcours de 17,5 milles

Marque	A laisser à	Marque à contourner	Réduction possible, auto-pointage requis
Départ			
Ouest Minimes	bâbord	X	
Chauveau	tribord	X	
Plateau du Lavardin et son balisage	bâbord		
Marie-Anne	tribord	X	
Passe montante Pont de Ré et son balisage			
Passe descendante Pont de Ré et son balisage			
Plateau du Lavardin et son balisage	tribord		Prendre son temps au passage de la Est Lavardin selon un axe Est Ouest
Chauveau	bâbord	X	
Arrivée Ouest Minimes	bâbord		

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, notamment le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera mouillée à environ 1 mille dans le 200° de la Ouest Minimes, entre une bouée orange du CNLR à bâbord et une bouée jaune cylindrique à tribord.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le phare du bout du monde et **le côté parcours de la bouée Ouest Minimes qu'il faudra laisser à bâbord à moins de 3 longueurs.**
- 14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre **sur Whatsapp exclusivement** dans les dix minutes suivant son arrivée.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.
- 19.1b [DP] [NP] Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le comité de course avant le départ de la première course de la journée.
- 19.1c [Le port de la brassière est obligatoire pour tous les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés **voilier JPK 1030 Peau Rouge**.

28. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house du CNLR le 31 octobre 2026 environ 30 mn après l'arrivée du dernier bateau

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : **Patrick Perrotey 06 62 40 56 73**

Commissaire aux résultats : **Rémi Gueniot**